

ALLOCUTION DE M^e JEAN-YVES BERNARD,
JOURNÉE DU BARREAU DE MONTRÉAL, LE 8 SEPTEMBRE 2016

Distingués invités,

En écoutant ce panégyrique de M^e Tremblay, je me suis demandé s'il y avait erreur sur la personne ou si j'étais déjà décédé et qu'il s'agissait là d'un éloge funèbre qui, on le sait, embellit toujours un peu les choses. Même si fortement exagérées, de telles paroles, il faut l'avouer, sont tout de même agréables à entendre.

Lorsque notre bâtonnier, M^e Tremblay, m'a appris que le Barreau de Montréal me décernait sa médaille, j'en ai été fort étonné et me demandais bien ce qui pouvait me valoir cet honneur. Je n'en voyais pas la raison. Je n'ai fait que mon travail qui, au surplus, m'a rendu heureux. J'ai donc eu pendant plusieurs jours ce qu'on pourrait appeler une phase de questionnement et de déni. Je me suis même demandé si je ne devrais pas la refuser. On m'a dit que ça ne se faisait pas.

Puis, à la réflexion, j'ai finalement réalisé que c'était pleinement mérité et que cela avait même un peu tardé ! Comment ne l'avait-on pas réalisé plus tôt? Cette reconnaissance des qualités et mérites des juristes du ministère de la Justice arrive à point nommé alors que nous venons de fêter le 50^e anniversaire du Ministère.

Pour moi, il est en effet très clair que l'honneur que me fait le Barreau de Montréal ne me revient pas en propre, mais qu'il échoit à tous mes collègues du ministère de la Justice et que cette médaille est aussi la leur.

Leur rôle et leur importance ne sont pas toujours bien connus de la communauté juridique. Ce sont des femmes et des hommes de grand talent, dévoués, compétents, dynamiques, respectueux de la règle de droit et des institutions et qui ont à cœur de participer à une justice de qualité, humaine, dans le respect des citoyens, des consœurs et confrères et de la magistrature.

Bien souvent, ce qui est présenté au tribunal n'est que la partie visible de tout un travail de recherche, de réflexion, d'élaboration des arguments, de constitution du dossier auxquels ont participé une équipe d'avocates, d'avocats chevronnés et de précieux collaborateurs et collaboratrices. Les avocates et avocats qui, comme moi, se retrouvent devant les tribunaux, se sentent appuyés par cette équipe.

Voilà maintenant 45 ans que je pratique notre beau et enthousiasmant métier; et je me sens encore comme un éternel étudiant, un peu attardé, me direz-vous, après tout ce temps et à mon âge, mais qui apprend toujours des expériences humaines qu'on retrouve dans chacune des causes qu'il faut traiter, négocier, régler ou plaider au tribunal et où il faut toujours rechercher ce qui est juste. Ce goût de la plaidoirie, je l'ai acquis dès les premières années de pratique.

J'ai eu la chance pendant ces années, au début de ma carrière, d'être associé à des avocats plus expérimentés que moi et dont, pour certains, le goût de la plaidoirie s'était un peu affadi, et qui m'ont permis d'aller à la cour dans toutes sortes d'affaires et de situations.

Ma jeunesse, mon enthousiasme et ma naïveté étaient alors mes guides. J'ai donc appris très rapidement, réalisant trop tard dans quel guêpier j'étais parfois engagé. Je suis reconnaissant à mes premiers associés qui m'ont donné le goût de la plaidoirie et du risque.

Puis vint la grande aventure au ministère de la Justice.

En 1976, le gouvernement a décidé de créer ses propres contentieux pour le représenter devant les tribunaux.

Le ministre de la Justice a alors écrit à tous les avocats, les invitant à poser leur candidature. La mienne, par je ne sais quel hasard, a été retenue et notre bureau a vu le jour en 1977 et j'y suis depuis lors.

Nous étions alors une douzaine d'avocates et avocats à Montréal, issus de la pratique privée, tous néophytes de la chose publique, à l'exception du directeur de l'époque. Il en fallait bien un qui sache de quoi il en retournait !

Vous ne pouvez pas imaginer quel plaisir nous avons eu à créer, à partir de rien, ce bureau et à contourner, sans vraiment en être conscients, toutes les règles de la fonction publique. Quand nous l'avons réalisé, le plaisir fut grandement augmenté.

Il y avait alors un dynamisme, un enthousiasme, une amitié, qui m'ont porté et motivé et m'ont fait apprécier chaque journée au ministère de la Justice. L'équipe a grossi, nous étions, je l'ai dit, une douzaine de juristes, et nous sommes maintenant plus de 70.

Mais, il n'y a rien de vraiment changé. Toutes les raisons qui m'ont fait aimer mon travail pendant toutes ces années sont toujours présentes. C'est toujours le même esprit de service, d'honnêteté, de respect à l'égard des consœurs et confrères et de la magistrature, qui nous anime et qui prévaut, ainsi que le souci de bien représenter le Procureur général qui n'est pas une partie comme les autres, et de contribuer à ce que justice soit rendue. Je vous remercie, chers collaborateurs et collaboratrices, collègues et amis, de continuer à faire si bien ce pourquoi notre bureau a été créé.

Avec mes collègues, j'ai eu l'incroyable chance de participer à des causes qui ont pu préciser ou modifier l'état du droit, mais aussi à bien d'autres qui ont eu de l'importance dans la vie des gens et où nous avons pu, je l'espère bien, rendre l'administration de la justice plus humaine, et c'est cela qui importe le plus. Et nous pouvons le faire chaque jour. Et vous pouvez le faire chaque jour.

Aux plus jeunes que moi, aussi bien dire à tous ceux et celles qui sont ici cet après-midi, je veux dire que notre métier vaut la peine d'être pratiqué. Sans une justice forte, crédible et efficace, les valeurs de notre démocratie seraient bien illusoire.

Or vous pouvez et devez être des facteurs de changement, des facilitateurs dans la compréhension et la solution des difficultés de ceux et celles qui, souvent bien démunis, viennent vous consulter.

Nous avons la chance de faire un métier qui est fort enrichissant puisqu'on apprend de nouvelles choses à chaque dossier et qui, en même temps, peut être éminemment utile aux justiciables.

Soyez passionnés par votre travail en vue de rendre service, soyez patients, pratiquez longtemps, et vous aurez peut-être l'occasion de recevoir une médaille! Sinon, et ce n'est pas grave, vous aurez eu le plaisir d'une vie utile et bien remplie.

Je remercie les consœurs et confrères avec qui j'ai eu à traiter, notamment pour leur patience et leur générosité à mon égard. On ne peut pas faire ce métier pendant toutes ces années sans leur collaboration qui m'a toujours été acquise et fut fort précieuse. Cette coopération est de plus en plus nécessaire si on veut que le système de justice fonctionne et que les gens y croient.

Ce matin, lors de la cérémonie de la rentrée des tribunaux, monsieur le juge Fournier, juge en chef de la Cour supérieure, nous l'a rappelé. C'est une exigence fondamentale qui est même inscrite parmi les principes directeurs du Code de procédure civile (art. 20).

Coopérer pour mieux cerner les enjeux d'un débat judiciaire, certes, mais aussi pour, si possible, l'éviter. C'est là, me semble-t-il, une des clés de la réforme et de l'accessibilité à la justice.

Madame la juge Corte, juge en chef de la Cour du Québec, nous a indiqué qu'il y avait nécessité de démystifier notre travail, le fonctionnement du système de justice et d'informer les gens de leurs droits et obligations. C'est un rôle peut-être un peu nouveau, mais dont on ne peut se passer. Je suis heureux de constater qu'il s'agit là d'une préoccupation du Barreau de Montréal et de l'un de ses chantiers.

Vous me permettrez, sur une note plus personnelle, de remercier mes trois fils qui sont ici, et leur mère, mon épouse, qui nous a quittés, de m'avoir permis de consacrer beaucoup de temps à ce travail qui me passionnait et au service de causes que je considérais importantes, peut-être un peu à leur détriment. Je m'en excuse, mais je constate qu'ils s'en sont bien accommodés, ont bien tiré leur épingle du jeu et ils sont ma fierté. Ils doivent cependant savoir qu'ils sont maintenant éclipsés par les petits-enfants.

Je salue aussi ma conjointe qui accepte de bon cœur que je maintienne un rythme qui n'est peut-être pas celui qu'on imagine d'un membre du Barreau de mon âge. Mais comment renoncer à de si bonnes habitudes.

Je remercie aussi les autorités du ministère de la Justice qui, au fil de toutes ces années, m'ont accordé ainsi qu'à mes collègues du bureau leur confiance et nous ont permis de plaider en toute liberté toutes ces causes plus exaltantes les unes que les autres et dans tous les nombreux domaines où l'État agit.

Encore une fois, je remercie le Barreau de Montréal d'avoir, dans la foulée du 50^e anniversaire du ministère de la Justice, voulu, par mon entremise, rendre cet hommage aux avocates et avocats qui y œuvrent.

Vous aurez compris que j'ai eu une carrière passionnante, qui m'a comblé et qui, j'espère, a été utile, et que j'ai été heureux.

Merci,

Bonne soirée !